

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-099

SEANCE DU **MARDI 10 OCTOBRE 2023**

Le mardi 10 octobre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 27 |
| Nombre de Membres présents : 22 | Vote Contre : 0 |
| Pouvoirs : 5 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 0 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT à Christelle LAMBERT, Anne LUMEAU à Eric FLEUREAUX, Hélène BELLUT à Chantal BOISNIER, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Jacques BILLARD

Complexe écologique sur l'espace communal de la "Cunette" à Chinon - Participation au financement

Vu la délibération n°2023-037 du Conseil Municipal du 28 mars 2023 ;

La ville de chinon est propriétaire d'un ensemble foncier alimenté en eau par un bras de la Vienne, appelé la « Cunette » et qui constitue une réserve écologique.

Un projet d'aménagement a été proposé par l'équipe Gemapi de la CC-CVL et agréé par l'Agence de l'Eau. Le coût du projet global est arrêté à 36 860 €TTC.

Il est envisagé la mise en place de deux tours à hirondelles, de deux observatoires, la création de 3 mares et le renforcement de la trame verte par la plantation de haies.

L'objectif est de valoriser ces aménagements auprès des habitants avec la mise en place de panneaux d'information en lien avec le projet de valorisation de l'Ile de Tours.

Les services de l'Etat ont donné un premier avis favorable avec une vigilance concernant :

- Les risques d'inondation ;
- Les zones humides ;
- L'accessibilité des personnes à handicaps ; les observatoires étant considérés comme des IOP (Installations Ouvertes au Public)
- L'avis de l'UDAP pour les observatoires et des tours d'hirondelles.

Un dossier a été constitué auprès de l'Agence de l'Eau qui, via un appel à projet, pourrait financer le projet à hauteur de 70% maximum. L'objectif est de pouvoir avancer pour que les travaux démarrent dès 2023 en une tranche unique et ne pas les faire durer sur plusieurs années.

Un complément sera demandé au Conseil Départemental 37 pour s'approcher du financement attendu de 80%, à travers le plan « mares publiques de Touraine ».

Par cohérence avec les autres communes, la CC-CVL sollicite une participation financière de la Ville de Chinon uniquement sur la réalisation des mares et des installations associées (bancs, panneaux) pour un maximum de 2 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ ::

- **APPROUVE** les aménagements légers de valorisation de la Cunette ;
- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à la CC-CVL au titre des dépenses d'information et de réalisation des mares ;
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au Budget 2023.

Fait à CHINON, le 17 octobre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/10/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage